

Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2016

Sujet: Fixation de plafonds en matière d'emprunt et de risques pour cautionnement – Législature 2016-2021

La commission s'est réunie le 20 septembre 2016 pour étudier le préavis susmentionné.

Personnes présentes:

20 septembre 2016

M. Quentin Bérard (suppléant)	X
M. Yvan Borboen	X
M. Alan Carleton	X
Mme Susan Killias	X
Mme Pascale Menu	X
M. Tim Ducommun (suppléant)	

Analyse:

1- Plafond en matière d'emprunts

Le plafond de 4'550'000 tel que demandé semble cohérent par rapport aux travaux totaux estimés la capacité d'autofinancement de la commune restant bonne. Nous relevons que ce plafond reste largement en-deça du plafond maximum de 16'000'000 autorisé par le canton.

2- Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties

A ce sujet, aucun changement n'est demandé par rapport à la législature précédente.

Pour mémoire, nous rappelons que la somme de 200'000 frs représente la somme totale des cautionnements possibles et non par objet.